

Questions et réponses sur la nouvelle Politique d'admissibilité et sur la nouvelle Politique relative à la pérennité, à la transition et au cofinancement du Fonds mondial

Introduction

La Politique d'admissibilité du Fonds mondial est un document-cadre qui décrit les critères selon lesquels chaque composante de maladie des pays et les propositions multipays sont considérées comme admissibles ou inadmissibles au financement du Fonds mondial. Les principaux critères sont le niveau de revenu et la charge de morbidité, mais la politique tient compte également de facteurs comme l'engagement politique et l'implication d'une instance de coordination nationale (CCM) inclusive. Approuvée par le Conseil d'administration du Fonds mondial en avril 2016, la nouvelle Politique d'admissibilité remplace la Politique d'admissibilité et de financement de contrepartie (2013).

Il est important de noter que la nouvelle Politique d'admissibilité ne contient pas de changement majeur par rapport à la version précédente. Une différence notable est que la nouvelle Politique d'admissibilité est à présent une politique distincte, alors qu'auparavant elle regroupait l'admissibilité et le financement de contrepartie. Les exigences du financement de contrepartie sont dorénavant intégrées dans la Politique relative à la pérennité, à la transition et au cofinancement (PTC) – une politique entièrement nouvelle du Fonds mondial. Ce changement vise à faire en sorte que les modifications et mises à jour à la Politique PTC n'affectent pas l'admissibilité – qui risquerait de s'en trouver limitée ou réduite. Le Fonds mondial considère cela comme une mesure de protection de la Politique d'admissibilité dans sa forme actuelle. Outre la séparation de l'admissibilité et du cofinancement en deux politiques distinctes, il convient de souligner **cinq changements pertinents, dans la nouvelle Politique d'admissibilité** :

- La politique signale explicitement que l'admissibilité à des allocations ne garantit pas l'obtention d'une allocation
- La formulation révisée exigerait que les pays/composantes soient admissibles deux années consécutives avant d'obtenir une allocation (pour plus de détails sur les implications, voir les réponses aux Questions 1 et 10)
- Une moyenne du RNB sur trois ans sera utilisée pour la classification du niveau de revenu (pour plus de détails sur les implications, voir la réponse à la Question 6)
- Le nouveau langage permet à tous les pays d'utiliser leur allocation pour des [systèmes résistants et pérennes pour la santé \(RSSH\)](#) en harmonie avec leur contexte national, conformément à la Stratégie du Fonds mondial pour 2017-2022
- Le financement de transition est codifié pour les subventions qui deviennent inadmissibles d'une période d'allocation à la suivante (pour plus de détails sur les implications, voir la réponse à la Question 4)

La Politique PTC du Fonds mondial (également approuvée par le Conseil d'administration en avril 2016) est une nouvelle politique qui décrit les principes du soutien aux pays en transition d'un financement du

Fonds mondial vers un financement national. Elle vise à appuyer une approche plus proactive à la planification de la pérennité, avec une implication adaptée et différenciée auprès des pays à tous les stades du continuum du développement – et non seulement auprès de ceux à revenu intermédiaire de la tranche supérieure confrontés à une inadmissibilité imminente.

La flexibilité est un des principes fondamentaux guidant la Politique PTC. De fait, **l'une des dispositions les plus importantes de la nouvelle Politique PTC** prévoit que « *Le Secrétariat examinera au cas par cas toute exception à cette politique, en tenant compte du contexte et de l'espace budgétaire du pays ainsi que d'autres facteurs pertinents* » [trad.]. Enfin, la Politique PTC inclut une politique simplifiée de cofinancement en deux étapes visant à encourager les ressources nationales dans le secteur de la santé, dans les pays affectés, et à promouvoir les investissements dans des interventions spécifiques, selon le stade du pays dans le continuum du développement.

QUESTION 1 : Existe-t-il une liste de tous les pays (par composante de maladie) rendus inadmissibles par la nouvelle Politique d'admissibilité?

Non. Aucun pays n'est rendu inadmissible par la nouvelle politique (pour le moment). Cette information demeurera inconnue jusqu'à la parution de la prochaine liste d'admissibilité, en février 2017. La nouvelle Politique d'admissibilité n'est pas rétroactive; la [liste de février 2016](#) n'est donc pas touchée par les changements. La liste des pays admissibles est mise à jour annuellement; la prochaine version sera publiée en février 2017. Il est impossible de prédire exactement comment la nouvelle Politique d'admissibilité affectera la liste d'admissibilité de 2017. Les données sont tirées de l'Atlas de la Banque mondiale; les chiffres officiels de croissance/contraction du RNB pour 2016 ne seront connus que lorsque la Banque produira son évaluation annuelle, en juillet. Cela dit, il est important de garder à l'esprit que la nouvelle politique n'apporte aucune modification majeure aux critères d'admissibilité. En appliquant la nouvelle politique à la liste d'admissibilité de 2016, nous constatons qu'elle n'aurait pas un impact substantiel sur les composantes d'admissibilité. Toutefois, elle ralentirait dans certains cas le passage d'un revenu intermédiaire de la tranche inférieure (ITI) à un revenu intermédiaire de la tranche supérieure (ITS) (voir la réponse à la Question 7) – ce qui, de pair avec la charge de morbidité, aurait un impact substantiel sur l'admissibilité. Dans d'autres cas, la nouvelle politique pourrait prolonger le processus d'un pays pour réintégrer le portefeuille du Fonds mondial (voir la réponse à la Question 10). Selon des informateurs clés, le Comité de la Stratégie du Fonds mondial a dressé une liste de pays susceptibles de passer au financement de transition au cours de la période d'allocation 2017-2019, à l'aide de prévisions basées sur la liste d'admissibilité de 2016. Cette liste est sujette à modification avec la publication de la liste d'admissibilité de 2017. Le Tableau 1 montre les composantes de pays admissibles au financement de transition en 2017-2019.

Tableau 1.

| Composantes de pays admissibles à recevoir un financement de transition au cours de la période d'allocation 2017-2019 (selon la liste d'allocations de 2016) | | | | |
|--|------------|---------------------|---------------------|---------------------------|
| Pays | Composante | Catégorie de revenu | Charge de morbidité | Admissibilité |
| Albanie | VIH | ITS | Faible | Financement de transition |
| Albanie | TB | ITS | Faible | Financement de transition |

| | | | | |
|------------------------|-----------|-----|---------|---------------------------|
| Belize | TB | ITS | Modérée | Financement de transition |
| Botswana | Paludisme | ITS | Modérée | Financement de transition |
| Bulgarie | TB | ITS | Modérée | Financement de transition |
| Cuba | VIH | ITS | Modérée | Financement de transition |
| République dominicaine | TB | ITS | Modérée | Financement de transition |
| Panama | TB | ITS | Modérée | Financement de transition |
| Paraguay | TB | ITS | Modérée | Financement de transition |
| Paraguay | Paludisme | ITS | Modérée | Financement de transition |
| Suriname | TB | ITS | Modérée | Financement de transition |
| Turkménistan | TB | ITS | Modérée | Financement de transition |

QUESTION 2 : Existe-t-il une liste de tous les pays classifiés selon les nouvelles catégories de charge de morbidité?

Les catégories de charge de morbidité sont les mêmes que dans l'ancienne politique d'admissibilité. Le seul changement concerne le langage : l'ancienne politique parlait de « populations les plus exposées au risque » alors que la nouvelle parle de « populations clés ». Les barèmes définissant la charge de morbidité comme étant faible, modérée, élevée, sévère ou extrême demeurent inchangés.

QUESTION 3 : Le Fonds mondial réalise-t-il une analyse des risques avant de recommander l'inadmissibilité d'un pays?

Oui. Le Fonds mondial aidera les pays à réaliser des évaluations de préparation à la transition, approximativement 10 ans avant le moment projeté de leur transition (voir la réponse à la Question 4). L'évaluation de la préparation à la transition sera l'approche par laquelle le Fonds mondial analysera les risques des pays en transition. Un outil de préparation à la transition est en développement depuis six mois par Curatio Consulting. Le Fonds mondial compte finaliser cet outil en juin ou juillet 2016. Les évaluations de la préparation serviront de fondement à des plans de travail adaptés et ciblés. Un nouveau processus de différenciation sera établi, dans le contexte de la transition, et utilisera des éléments de flexibilité pour déterminer comment les pays demanderont du financement de transition et quels montants ils obtiendront. Par conséquent, les exigences seront nettement allégées pour certains pays, dans le cadre du processus de la note conceptuelle. Les réunions internes se poursuivent, au Fonds mondial, quant au nouveau narratif de demande adapté à la transition.

QUESTION 4 : A-t-on prévu une quelconque allocation pour les pays qui sont passés à d'autres sources de financement que le Fonds mondial avec des conséquences désastreuses (« transitions échouées »)? Y a-t-il un plan pour répondre aux besoins de ces pays?

Non, aucune allocation n'est prévue pour les pays qui ont déjà procédé à la transition. Selon le Fonds mondial, ces pays sont une préoccupation et des travaux sont en cours pour voir comment les aider, mais on ne sait pas clairement ce qui sera fait. Par conséquent, même si aucune somme n'est prévue pour les pays qui ont déjà fait leur transition, des fonds émergents sont mis à la disposition des pays qui planifient la leur. Le département Communauté, droits et genre du Secrétariat du Fonds mondial a prévu 500 000 \$ d'assistance technique (AT) pour financer des transitions responsables (à dépenser d'ici la fin de 2016). On ne sait pas encore clairement à quels types d'activités de transition cette somme pourra servir. Par ailleurs, au-delà du Fonds mondial, les Fondations Open Society (OSF) ont affecté 1 million \$ au soutien à la transition dans 5 à 7 pays de l'Amérique latine et de la Caraïbe, de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale, et de la région Asie-Pacifique. Là non plus, on ne sait pas encore comment ces fonds seront dépensés. OSF envisage également de créer des filets de sécurité pour les pays ayant terminé leur transition. Le fonds PEPFAR nouvellement annoncé de 100 millions \$ pour les populations clés pourrait être une occasion d'aider les pays en post-transition.

Deux gestionnaires de portefeuille du Fonds mondial (GPF) dans des pays en transition font état de préoccupations quant à ce qui se passera en post-transition :

« Nous participons activement avec l'UE et les décideurs locaux à transférer le financement des activités et services pour le VIH et la TB. Nous sommes tous conscients que les conséquences seront néfastes pour les populations clés, mais il semble qu'on ne puisse rien faire d'autre que de prétendre qu'on ne laisse personne de côté. Hélas, cela est bien triste. Le membre du Conseil de l'UE nous dit que nous devrions financer les moins capables de payer, mais ceux-ci mettent beaucoup de temps à comprendre qu'ils peuvent exercer des pressions politiques sur le gouvernement. Et maintenant, avec la crise des réfugiés, les services de prévention du VIH parmi les groupes vulnérables ne doivent pas être très haut à l'ordre du jour de l'UE... »

« Il n'y a aucun financement affecté pour le moment. Toutefois, le Fonds mondial continuera de surveiller les progrès des efforts pour assurer la viabilité à long terme du programme et la transition des interventions nécessaires vers un financement national. Les partenaires nationaux réaliseront une étude de faisabilité sur les contrats d'impact social; parallèlement, le Fonds mondial finance un Modèle d'efficacité d'allocation qui permettra au pays d'identifier les domaines d'investissement qui auraient le plus grand impact. »

QUESTION 5 : Lors des consultations sur l'Initiative pour un accès équitable, on a demandé une période de transition de 5 à 10 ans pour donner le temps aux pays de s'ajuster tout en considérant le fait que le RNB/habitant pourrait reculer, par exemple en cas de conflit, de crise ou de ralentissement économique. Pourquoi le Fonds mondial a-t-il fixé ce délai à 3 ans? Cette décision est-elle fondée sur des preuves de transition réussie à des sources autres que le Fonds mondial en 3 ans?

La Politique PTC stipule qu'un financement de transition sera fourni pendant une période d'allocation (3 ans) au maximum, mais elle comporte en fait des éléments de flexibilité permettant un financement de transition au-delà de cette échéance. La Politique PTC prévoit une flexibilité accrue quant aux exigences de transition dans des environnements de fonctionnement difficiles (EFD), dont plusieurs sont en situation de conflit ou de crise. La Politique PTC précise qu'à la lumière du contexte du pays et des considérations existantes liées au portefeuille, le Secrétariat déterminera la durée appropriée et le montant du financement pour les besoins de transition prioritaires. Cette flexibilité pourrait permettre des transitions prolongées, dans certains cas, mais elle pourrait également faire en sorte que le Secrétariat

les raccourcisse dans d'autres cas (voir la réponse à la Question 6). Il est également important de faire la distinction entre le financement de transition et la période de transition. Alors que le financement de transition sera offert pendant jusqu'à 3 ans (avec possibilité de prolongation dans certains cas), la période de transition s'étendra sur une période d'approximativement 10 ans. Dix ans avant la transition, on aidera les pays à réaliser des évaluations de la préparation à la transition qui guideront des plans de travail de transition adaptés et ciblés. Ces plans de travail pourront servir de fondement à des demandes de financement dans le cadre de la nouvelle approche de transition adaptée. Les demandes de financement de transition seront examinées par un groupe spécialisé d'experts du Comité technique d'examen (TRP), qui y vérifiera des éléments particuliers selon les critères d'examen du TRP pour les pays en transition.

Il est à noter qu'un amendement formel a été proposé à la Politique PTC lors de la 35^e réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial, afin d'officialiser la possibilité de financement de transition pour une durée allant jusqu'à deux périodes d'allocation. Cela a été proposé et largement appuyé par la société civile. Toutefois, cet amendement n'a pas obtenu le vote de la majorité, car plusieurs donateurs (y compris le DFID britannique) s'y opposaient fortement.

QUESTION 6 : Dans quelles circonstances la période de transition pourrait-elle être de moins de 3 ans?

Des transitions pourraient durer moins de 3 ans si des pays décidaient de procéder plus rapidement à la transition ou si le Secrétariat du Fonds mondial déterminait que la période de transition devrait être raccourcie. Un exemple notable : la Thaïlande a exprimé dans sa note conceptuelle de 2014 l'intention d'amorcer sa transition avant d'être considérée inadmissible, et de réaliser cette transition en deux ans. Fait important, cette décision a depuis été révisée à la lumière de préoccupations internes quant à la préparation limitée du pays. Toutefois, l'expérience thaïlandaise témoigne de possibles circonstances dans lesquelles une transition pourrait se faire en moins de 3 ans conformément aux décisions d'un pays. Des entretiens de l'ICASO auprès de deux membres de la CCM à Bangkok, Thaïlande, en août 2015, ont apporté un éclairage sur les raisons pour lesquelles un pays pourrait opter pour une transition de moins de 3 ans :

« D'accord, si c'est l'argent dont nous disposons, alors nous devons commencer notre transition. Le plan de deux ans découlait d'une évaluation fondée. Nous avons compris que les fonds n'allaient pas pouvoir durer trois ans. »

« Le Fonds mondial a tenté de nous proposer trois ans, mais nous avons dit que la Thaïlande devait se tenir debout seule. La Thaïlande a répondu au Fonds mondial : non, ce sera en deux ans. Nous ne pouvons pas continuer à dépendre d'eux. »

Second scénario dans lequel une transition pourrait s'opérer en moins de 3 ans : si le Fonds mondial décide qu'il devrait en être ainsi. La Politique PTC stipule que, « à la lumière du contexte du pays et des considérations existantes liées au portefeuille, le Secrétariat déterminera la durée appropriée et le montant du financement pour les besoins de transition prioritaires ». Cela signifie que les transitions pourraient être plus courtes (ou plus longues) que 3 ans, selon ce que le Secrétariat détermine. D'après

un informateur clé du Fonds mondial, ce scénario est peu probable : « Je ne crois pas que le Fonds mondial dicterait la durée de la transition et la réduirait. »

QUESTION 7 : Il est largement reconnu que le revenu national brut (RNB) est un instrument peu efficace pour déterminer les niveaux de financement externe requis pour améliorer la santé dans un pays. L'Initiative pour un accès équitable n'a pas convenu d'un cadre de travail particulier, mais quatre groupes d'experts en analyse ont été mandatés d'examiner la question. Les quatre groupes se sont concentrés sur trois thèmes : l'utilisation de mesures des maladies pour évaluer les besoins de santé; la reddition de comptes sur les iniquités de revenu et de santé; et la reddition de comptes sur la capacité d'un gouvernement de financer la santé à l'échelon national. Comment cela se reflète-t-il dans la nouvelle Politique d'admissibilité?

La principale façon dont les conseils de l'Initiative pour un accès équitable sont reflétés dans la nouvelle Politique d'admissibilité est que le Fonds mondial utilisera à présent une moyenne du RNB sur 3 ans comme indicateur du niveau de revenu, ce qui assouplira légèrement le facteur RNB en tant que mesure de l'admissibilité. Selon la nouvelle règle sur le RNB, la transition sera modérée puisque l'utilisation d'une moyenne du RNB sur 3 ans offre une protection contre les fluctuations et la volatilité des niveaux de revenu. Dans l'ancienne politique, le Fonds mondial utilisait le RNB d'une seule année comme mesure du niveau de revenu d'un pays. D'après la nouvelle Politique d'admissibilité, le changement à une moyenne du RNB sur 3 ans n'aura qu'un effet négligeable sur le portefeuille des pays/composantes admissibles, mais il pourrait faire en sorte que certains pays/composantes demeurent admissibles un peu plus longtemps avant de passer à la phase de transition. De nombreux observateurs voient cela d'un bon œil pour les pays à revenu élevé et à faible charge de morbidité. En revanche, ce changement pourrait ralentir le processus conduisant à l'admissibilité nouvelle d'un pays ou à sa réintégration du portefeuille du Fonds mondial (voir la réponse à la Question 10). L'application de la moyenne du RNB sur 3 ans et ses effets pour certaines régions sont illustrés dans le Tableau 2, ci-dessous.

Tableau 2.

| Application de la moyenne de 3 ans à l'admissibilité en 2016 | | | |
|--|---------------|-------------------|---|
| Région | Niveau actuel | Moyenne sur 3 ans | Effet |
| Amérique du Sud | ITS | Élevé-ITI | Demeurerait admissible pour les 3 maladies, plutôt que seulement pour le VIH avec un financement de transition pour la TB et le paludisme |
| Asie centrale | ITS | Élevé-ITI | Changements liés au cofinancement et au point de mire des exigences pour les demandes en matière de VIH |
| Asie du Sud | Faible-ITI | Revenu faible | Changements liés au cofinancement et au point de mire des exigences pour les demandes |
| Afrique du Nord | Revenu faible | Faible-ITI | Changements liés au cofinancement et au point de mire des exigences pour les demandes |

| | | | |
|---------------|------------|---------------|---|
| Asie centrale | Faible-ITI | Revenu faible | Changements liés au cofinancement et au point de mire des exigences pour les demandes |
|---------------|------------|---------------|---|

QUESTION 8 : Existe-t-il une liste de pays dont le financement se terminera en raison des changements à l’admissibilité, mais qui demeureront admissibles en vertu de la règle sur les ONG?

Non. Nous avons expliqué dans la réponse à la Question 1 que la nouvelle politique diffère peu de l’ancienne, et est peu susceptible de faire en sorte que toute composante de maladie d’un pays arrive à terme. La nouvelle Politique d’admissibilité clarifie la règle sur les ONG pour le VIH/sida, mais les exigences sont inchangées. Le tableau ci-dessous compare le texte de la règle sur les ONG de l’ancienne politique et de la nouvelle.

| Règle sur les ONG dans l’ancienne Politique d’admissibilité (2013) | Règle sur les ONG dans la nouvelle Politique d’admissibilité (2016) |
|--|--|
| <p>Règle sur les ONG pour le VIH/sida : Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ne sont pas mentionnés dans la liste OCDE-CAD des bénéficiaires de l’aide publique au développement¹ peuvent déposer une demande de financement pour la lutte contre le VIH et le sida uniquement si les conditions suivantes sont réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le pays a une charge de morbidité considérée comme « élevée », « sévère » ou « extrême »; b. la candidature est déposée et le programme sera géré par une organisation non gouvernementale (ONG) dans le pays où les activités sont mises en œuvre; c. le gouvernement du pays ne reçoit pas directement de financement; d. les demandes sont déposées en tant que candidature hors instance de coordination nationale ou toute autre candidature valable; e. les demandes de financement doivent remplir les exigences relatives au centrage de la demande énoncées au | <p>Règle sur les ONG pour le VIH/sida : Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ne sont pas mentionnés dans la liste OCDE-CAD des bénéficiaires de l’aide publique au développement¹ sont admissibles à recevoir une allocation de financement pour la lutte contre le VIH et le sida uniquement s’ils font état d’une charge de morbidité « élevée », « sévère » ou « extrême », et peuvent déposer une demande à cette fin uniquement si les conditions suivantes sont réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les candidats doivent confirmer que l’allocation sera utilisée pour financer des interventions qui ne sont pas fournies en raison d’obstacles de nature politique et qui sont appuyées par l’épidémiologie du pays; b. les candidats doivent confirmer que : (i) la demande est déposée par une entité hors-CCM ou par une autre instance de coordination multi-parties prenantes; et que (ii) le programme sera géré par une organisation non gouvernementale (ONG) dans le pays où les activités sont mises en œuvre; |

¹ Le Comité d’aide au développement (CAD) de l’Organisation de coopération et de développement économiques publie une liste des pays remplissant les conditions requises pour bénéficier de l’aide publique au développement (APD).

- paragraphe 17 de la présente politique² et doivent démontrer qu’elles ciblent des services clés, comme attesté par des éléments probants et la situation épidémiologique du pays; et
- f. les candidats doivent confirmer que les services demandés dans la candidature ne sont pas fournis en raison d’obstacles de nature politique.
- c. le gouvernement du pays ne reçoit pas directement de financement; et
 - d. les candidats doivent remplir toutes les autres exigences applicables de la Politique relative à la pérennité, à la transition et au cofinancement, qui seront amendées périodiquement.

Les pays identifiés comme admissibles à un financement en vertu de la règle sur les ONG dans la liste d’admissibilité de 2016 incluent la Bulgarie (VIH), la Roumanie (VIH) et la Russie (VIH).

QUESTION 9 : Quand et comment la fin de l’admissibilité est-elle communiquée aux pays?

La Politique PTC prévoit une « notification en temps opportun quant à la possible transition », mais elle ne précise pas ce que signifie « en temps opportun ». Deux gestionnaires de portefeuille du Fonds mondial impliqués dans la transition actuelle d’une composante de maladie nous ont indiqué que la transition avait été communiquée au pays au moment de l’annonce de la dernière allocation. Cela signifie que les pays ne reçoivent qu’un avis de trois ans seulement avant la transition. Selon des informateurs clés, l’intention serait de prolonger ce délai d’avis, à l’avenir. Or cela n’aide en rien les pays dont la transition approche et qui n’ont pas bénéficié d’un délai d’avis et d’une période de planification convenables.

Le Fonds mondial s’affaire à déterminer qui fera partie de l’équipe des transitions de son Secrétariat. Cette équipe devrait être en mesure de fournir plus d’information aux pays, une assistance à la planification et des conseils, dans des délais plus brefs. L’équipe des transitions résultera des efforts combinés de multiples départements, d’agents de programmes au palier des pays, de représentants de la Division de la gestion des subventions, d’un représentant du département Communauté, droits et genre, d’un responsable de l’accès au financement, etc. Selon des informateurs clés, les agents de programme de la Colombie et de la Jamaïque auraient jusqu’ici été nommés à l’équipe des transitions du Secrétariat. Les informateurs clés notent également qu’il n’y aura pas de gestionnaire de portefeuille du Fonds et d’agent de programme pour les pays en transition, ce qui pourrait sous-entendre que l’équipe des transitions fournira à ces pays les conseils et le soutien nécessaires. D’aucuns sont d’avis que le Secrétariat devrait offrir un plus grand soutien aux pays en transition, mais il reste à voir comment l’équipe des transitions opérationnalisera son rôle.

QUESTION 10 : Lorsqu’un pays ou une composante devient inadmissible, est-il possible de le réévaluer en vue d’une réintégration du portefeuille si les circonstances changent?

² Point de mire des demandes des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure : s’ils sont admissibles en vertu du critère de la charge de morbidité décrit au paragraphe 8 ci-dessus, les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure devront concentrer 100 % de leurs interventions sur des groupes et/ou interventions spécifiques. La conformité à ce critère sera déterminée au moment de l’examen du TRP.

Oui, mais la nouvelle Politique d’admissibilité rend plus difficile qu’avant de réintégrer le portefeuille du Fonds mondial. Dans l’ancienne politique, un pays ou une composante préalablement considéré comme inadmissible pouvait réintégrer le portefeuille du Fonds mondial s’il était de nouveau considéré comme admissible pour deux années consécutives. Le pays pouvait alors obtenir du financement au cours de la deuxième année. À présent, en vertu de la nouvelle Politique d’admissibilité, un pays ou une composante devra être admissible pendant deux années consécutives et n’aura accès au financement que l’année suivante (et seulement s’y il est admissible pour cette troisième année). Par conséquent, même si la nouvelle Politique d’admissibilité stipule que « Les pays ou composantes nouvellement admissibles pourront recevoir une allocation, sujette à la disponibilité des fonds, seulement s’ils ont été considérés comme admissibles pendant deux rondes consécutives de détermination de l’admissibilité » [trad.], ces deux années correspondent en réalité à trois années vu les modifications apportées. Cela rend plus difficile qu’avant pour les pays de réintégrer le système du Fonds mondial.

Conclusion

Ces 10 questions ont des implications cruciales pour les pays confrontés à la transition, mais plusieurs d’entre elles ne comportent pas encore de réponses claires. Il est impératif que les listes de pays – si elles sont connues du Secrétariat du Fonds mondial – ne soient pas gardées secrètes. En particulier, il est essentiel que le Fonds mondial rende publique une liste des dates prévues (et probables) de transition des pays, afin que la planification puisse s’amorcer le plus tôt possible. Une fois que le Fonds mondial aura mis sur pied l’équipe des transitions de son Secrétariat, il devrait être en mesure de mieux répondre à ces 10 questions.



Les informations présentées dans ce feuillet de questions et réponses sont tirées des sources suivantes :

- Entrevue d’informateur clé (courriel) – Département Communauté, droits et genre du Fonds mondial (24 juin 2016)
- Entrevue d’informateur clé (courriel) – Secrétariat du Fonds mondial – gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial pour un pays en transition (28 juin 2016)
- Entrevue d’informateur clé (courriel) – Secrétariat du Fonds mondial – gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial pour un pays en transition (30 juin 2016)
- Entrevue d’informateur clé (en personne – Bangkok, Thaïlande) – Membre #1, CCM de la Thaïlande (21 août 2015)
- Entrevue d’informateur clé (en personne – Bangkok, Thaïlande) – Membre #2, CCM de la Thaïlande (21 août 2015)
- Entrevue d’informateur clé (téléphone) – Aidspace, Observateur indépendant du Fonds mondial (24 juin 2016)
- Entrevue d’informateur clé (téléphone) – Département du financement novateur du Fonds mondial (27 juin 2016)
- Entrevue d’informateur clé (téléphone) – Fondations Open Society (OSF) (30 juin 2016)
- Exposé – « The Global Fund Eligibility Policy – Revised 2016 ». Présenté par le Fonds mondial le 5 mai 2016 à Amsterdam, Pays-Bas, lors de la Consultation d’experts de la Délégation des communautés sur la pérennité et la transition.
- Politique d’admissibilité et de financement de contrepartie du Fonds mondial (novembre 2013). Adoptée par la décision GF/B30/DP5.
- The Global Fund Eligibility Policy (avril 2016). Adoptée par la décision GF/B35/06.
- Liste d’admissibilité du Fonds mondial (février 2016).

- The Global Fund Sustainability, Transition and Co-financing Policy. Adoptée par la décision GF/B35/04.

© 2016 ICASO